



Dernière modification des grilles le 1er septembre 2022 · vérifiées par la FSU le 31 juillet 2026 · montants par mois, pour un temps complet.

Votre carrière en un coup d'œil

2 grades · de 1 483 € à 2 188 € net par mois

GRADE 1

Auxiliaire de puériculture de classe normale

1 484 → 2 020 €

net par mois

11 échelons · 25 ans 6 mois

Au choix de l'employeur

dès le 4e échelon, 5 ans de services



GRADE 2

Auxiliaire de puériculture de classe supérieure

1 512 → 2 188 €

net par mois

11 échelons · 25 ans

Ce que vous pouvez gagner dans chaque grade

Auxiliaire de puériculture de classe normale



1 484 € → 2 020 €

Auxiliaire de puériculture de classe supérieure



1 512 € → 2 188 €

Net estimé par mois, du 1er au dernier échelon, sans les primes, pour un fonctionnaire à temps complet. Les grades se chevauchent : monter de grade, c'est surtout pouvoir aller plus haut.

Bon à savoir

- Changer de grade n'est jamais automatique : l'employeur inscrit chaque année des agents au tableau d'avancement, en s'appuyant notamment sur l'entretien professionnel.
- Les premiers échelons sont complétés jusqu'au SMIC : c'est pourquoi plusieurs grades commencent au même salaire.
- Une question sur votre avancement ou votre reclassement ? La FSU peut vous aider : fsut62.fr/contact.

Le détail de chaque grade (grille, net, suite de carrière) : Auxiliaire de puériculture de classe normale : page 2 · Auxiliaire de puériculture de classe supérieure : page 3.

Auxiliaire de puériculture de classe normale

Auxiliaires de puériculture territoriaux · Filière médico-sociale · Catégorie B



Grille en vigueur depuis le 1er septembre 2022 · vérifiée par la FSU le 31 juillet 2026 · montants par mois, pour un temps complet.

ÉCHELONS	BRUT PAR MOIS	NET ESTIMÉ PAR MOIS	DU 1ER AU DERNIER ÉCHELON
11	1 867 € → 2 545 € indemnité SMIC comprise	1 484 € → 2 020 €	25 ans 6 mois

ÉCHELON	DURÉE DE L'ÉCHELON	INDICE BRUT	INDICE MAJORÉ	TRAITEMENT BRUT	NET ESTIMÉ	GAIN NET
1er	1 an 6 mois	389	373	1 836,20 €* + 30,82 € pour atteindre le SMIC	1 483,73 €	
2e	1 an 6 mois	397	375	1 846,04 €* + 20,98 € pour atteindre le SMIC	1 483,13 €	-0,60 €
3e	2 ans	416	377	1 855,89 €* + 11,13 € pour atteindre le SMIC	1 482,53 €	-0,60 €
4e	2 ans	434	388	1 910,04 €	1 516,00 €	+33,47 €
5e	2 ans 6 mois	452	401	1 974,04 €	1 566,78 €	+50,78 €
6e	3 ans	468	414	2 038,03 €	1 617,58 €	+50,80 €
7e	3 ans	491	429	2 111,87 €	1 676,19 €	+58,61 €
8e	3 ans	510	444	2 185,72 €	1 734,80 €	+58,61 €
9e	3 ans	535	461	2 269,40 €	1 801,22 €	+66,42 €
10e	4 ans	567	485	2 387,55 €	1 894,99 €	+93,77 €
11e	fin de grille	610	517	2 545,08 €	2 020,03 €	+125,04 €

En résumé : du 1er au 11e échelon, le net estimé passe de 1 484 € à 2 020 €, soit 536 € de plus en 25 ans 6 mois.

* Ce traitement est inférieur au SMIC : une indemnité le complète chaque mois (montant indiqué dessous). Elle ne compte pas pour la pension de la CNRACL ; elle cotise seulement à la retraite additionnelle (RAFP).

Net estimé : ce qui reste après les cotisations obligatoires (retraite, CSG, CRDS), pour un fonctionnaire à temps complet. Votre bulletin contient souvent aussi des primes (IFSE), une NBI ou un supplément familial : ils ne sont pas comptés ici, votre net réel est donc en général plus élevé. L'impôt prélevé à la source n'est pas déduit.

Monter d'échelon peut faire baisser le net (chiffres en rouge). D'un échelon à l'autre, le traitement augmente un peu et l'indemnité SMIC baisse du même montant : le brut ne change pas. Mais la cotisation retraite principale (CNRACL, 11,10 %) s'applique au traitement et pas à l'indemnité, qui ne supporte que la RAFP (5 %) : le net baisse donc de quelques centimes. Le net ne repart vraiment à la hausse qu'à partir du 4e.

Pour comprendre

Lire la grille

Votre salaire de base dépend de votre échelon. Chaque échelon a un indice majoré : multiplié par la valeur du point d'indice (4,92278 € par mois depuis le 1er juillet 2023), il donne le traitement brut. L'indice brut sert seulement au classement.

On monte d'un échelon à l'ancienneté, une fois passé le temps indiqué dans le tableau.

Pour vous situer : votre échelon et votre indice majoré sont écrits sur votre bulletin de paie.

Pour entrer dans ce grade

- Concours sur titres avec épreuves, ouvert aux titulaires du diplôme d'État d'auxiliaire de puériculture, menant au grade de classe normale (pas de recrutement direct identifié).

Et après ?

Grade suivant : **auxiliaire de puériculture de classe supérieure**

Sa grille se termine à 2 188 € net estimé, soit 168 € de plus qu'à la fin de ce grade.

- Au choix de l'employeur : dès le 4e échelon, avec 1 an dans cet échelon, après 5 ans de services

L'avancement de grade n'est jamais automatique : l'employeur doit vous inscrire au tableau d'avancement.



Grille en vigueur depuis le 1er janvier 2022 · vérifiée par la FSU le 31 juillet 2026 · montants par mois, pour un temps complet.

ÉCHELONS	BRUT PAR MOIS	NET ESTIMÉ PAR MOIS	DU 1ER AU DERNIER ÉCHELON
11	1 905 € → 2 757 €	1 512 € → 2 188 €	25 ans

ÉCHELON	DURÉE DE L'ÉCHELON	INDICE BRUT	INDICE MAJORÉ	TRAITEMENT BRUT	NET ESTIMÉ	GAIN NET
1er	1 an 6 mois	433	387	1 905,12 €	1 512,09 €	
2e	2 ans	449	399	1 964,19 €	1 558,96 €	+46,87 €
3e	2 ans	464	411	2 023,26 €	1 605,86 €	+46,90 €
4e	2 ans	484	424	2 087,26 €	1 656,65 €	+50,79 €
5e	2 ans	508	442	2 175,87 €	1 726,98 €	+70,33 €
6e	2 ans 6 mois	532	460	2 264,48 €	1 797,31 €	+70,33 €
7e	3 ans	568	486	2 392,47 €	1 898,91 €	+101,60 €
8e	3 ans	585	499	2 456,47 €	1 949,69 €	+50,78 €
9e	3 ans	612	519	2 554,92 €	2 027,83 €	+78,14 €
10e	4 ans	638	539	2 653,38 €	2 105,98 €	+78,15 €
11e	fin de grille	665	560	2 756,76 €	2 188,04 €	+82,06 €

En résumé : du 1er au 11e échelon, le net estimé passe de 1 512 € à 2 188 €, soit 676 € de plus en 25 ans.

Net estimé : ce qui reste après les cotisations obligatoires (retraite, CSG, CRDS), pour un fonctionnaire à temps complet. Votre bulletin contient souvent aussi des primes (IFSE), une NBI ou un supplément familial : ils ne sont pas comptés ici, votre net réel est donc en général plus élevé. L'impôt prélevé à la source n'est pas déduit.

Pour comprendre

Lire la grille

Votre salaire de base dépend de votre échelon. Chaque échelon a un indice majoré : multiplié par la valeur du point d'indice (4,92278 € par mois depuis le 1er juillet 2023), il donne le traitement brut. L'indice brut sert seulement au classement.

On monte d'un échelon à l'ancienneté, une fois passé le temps indiqué dans le tableau.

Pour vous situer : votre échelon et votre indice majoré sont écrits sur votre bulletin de paie.

Pour entrer dans ce grade

- Par avancement depuis le grade d'auxiliaire de puériculture de classe normale

Et après ?

C'est le grade le plus élevé de ce cadre d'emplois. Pour aller plus loin, il faut changer de cadre d'emplois, par concours ou par promotion interne.